

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant RG SAFETY, 817, rue Nicéphore Niepce ZAC de la Fouillouse, 69800 SAINT-PRIEST CEDEX, FRANCE, déclare sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle neuf mentionné ci-après :

Chaussures de sécurité de la marque ERGOS référence **GENEVE 2 S2 SRC**
Code : 586006

- est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 et aux normes nationales transposant les normes harmonisées EN ISO 20345:2011
- est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen CE de type reference 0075/021/161/02/16/0221 – EXT 02/03/16 du 01/03/2016 délivrée par le laboratoire notifié n° 0075 :

CTC
4 rue Herman Frenkel
68367 Lyon cedex 07, France

Fait à Saint Priest, le 22 Avril 2021

Signé par et au nom de RG SAFETY
Responsable Homologation Produit
William YAU CHUN WAN

